

RÈGLEMENT NUMÉRO 1732

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin d'interdire l'hébergement touristique dans la zone H04-486 (Secteur Saint-Grégoire)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 334 afin d'interdire l'hébergement touristique dans la zone H04-486, située dans le secteur Saint-Grégoire;

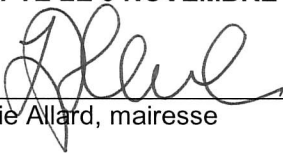
CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 20 septembre 2023;

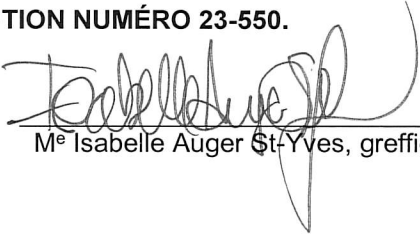
EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR DÉCRÈTE CE QUI SUI :

RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 334

- 1. MODIFICATION AU CHAPITRE 7
 - 1.1 Le chapitre 7 « Dispositions spécifiques aux classes d'usages » du règlement de zonage numéro 334 est modifié par l'ajout, au tableau de l'article 7.1.2.2.4 (*règlement 1726*), de la zone H04-486.
- 2. ENTRÉE EN VIGUEUR
 - 2.1 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE 6 NOVEMBRE 2023, PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 23-550.


Lucie Allard, mairesse


M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière

Avis de motion	20 septembre 2023
Premier projet de règlement	10 octobre 2023
Second projet de règlement	30 octobre 2023
Adoption du règlement	6 novembre 2023
Approbation par les personnes habiles à voter	
Certificat de conformité	
Entrée en vigueur	